

Annexe à la délibération du 4 juillet 2023

1/ Tarifs de la redevance :

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass National Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Après le 15/11/2023	230 €
Nordic Pass National Adulte Primeur (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Du 01/10 au 15/11/2023	200 €
Nordic Pass National Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus) Après le 15/11/2023	85 €
Nordic Pass National Jeune Primeur (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus) Du 01/10 au 15/11/2023	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Après le 15/11/2023	180 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Du 01/10 au 15/11/2023	130 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior (*à partir de 75 ans soit 74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus) Après le 15/11/2023	126 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior Primeur (*à partir de 75 ans soit 74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus) Du 01/10 au 15/11/2023	91 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus)	64 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (*à partir de 5 ans jusqu'à 15 ans révolus)	40 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (2 personnes et plus) (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus)	53 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (2 personnes et plus) (*à partir de 5 ans jusqu'à 15 ans révolus)	28 € / pers
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (journée)	4 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (semaine)	13 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (saison)	39 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (journée)	6 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (semaine)	22 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – famille (journée)	7 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – famille (semaine)	26 €
Cartes RFID	3€
Nordic Pass Saison Site (adulte) vendu jusqu'au 15 décembre 2023 inclus	35 €
Nordic Pass Saison Site (adulte) vendu à partir du 16 décembre 2023	60 €
Nordic Pass Journée (adulte)	12 €
Nordic Pass journée (Jeune)	6,5 €
Nordic Pass 3 heures (adulte)	9 €
Nordic Pass (12h. – 14h.)	7 €
Nordic Pass Duo (pour 2 personnes)	20 €

AR Prefecture005-210501839-20230704-2023_069-DE
Reçu le 06/07/2023

Nordic Pass Trio (3 personnes)	27 €
Nordic Pass Famille (2 adultes et 2 jeunes)	26 €
Nordic Pass Tribu (10 personnes minimum) prix par personne	8 €
Nordic Pass 2 jours (adulte)	20 €
Nordic Pass 3 jours (adulte)	27 €
Nordic Pass Journée (adulte) séance sur piste suite à contrôle	24 €
Nordic Pass Journée (adulte) tarif spécial petite boucle « Marsenche ». Ce tarif sera appliqué uniquement en cas d'ouverture partielle du site.	6 €
Nordic Pass Journée (Jeune) tarif spécial petite boucle « Marsenche ». Ce tarif sera appliqué uniquement en cas d'ouverture partielle du site	4 €

* Prise en compte de l'âge le jour de l'achat du pass

Dans le cadre de conventions spécifiques, bénéficient de tarifs préférentiels :

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence : tarif 15€ / jeune.
- Les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 20€ / personnes – (forfait non nominatif).
- Les établissements dits « tour-operators » sur des Nordic Pass Alpes du Sud Adulte 1/2/3j non consécutifs : tarifs 13€ / 24€ / 35€

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

Sont exonérés de la redevance :

- les enfants de moins de 5 ans (jusqu'à 4ans révolus) - pas de titre spécifique - sur le département des Hautes-Alpes des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
- les séniors de plus de 80 ans sur présentation d'un justificatif et en délivrance locale uniquement
- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. (pas de titre spécifique)